

## Cours de YOGA

**Saison 2021/2022 :  
Rentrée à partir du 13 septembre**

*Le Pass Sanitaire sera nécessaire  
pour participer aux cours de yoga*

**Le week-end des 4 et 5 septembre** auront lieu les **rencontres associatives** sur Orléans, Cléry et St Hilaire.

Cléry le samedi matin, St Hilaire le samedi après-midi, Orléans le dimanche de 11h à 18h30. (Pass sanitaire obligatoire pour ces forums associatifs.)

**La reprise des cours est prévue à partir du 13 septembre, dans les mêmes lieux et horaires que la saison précédente.**

L'inscription aux cours de yoga donnera **accès aux cours en salles** ainsi qu'un **accès permanent aux cours audio en ligne**. En cas de nécessité, des cours par Zoom viendront compléter le planning. (Voir règlement intérieur).

L'inscription se fera lors des cours. Des précisions seront données sur la lettre d'information de début septembre.

Pour la troisième année consécutive, le conseil d'administration a décidé de maintenir **les mêmes tarifs** pour participer aux cours de yoga.

Il a également souhaité faire **un geste associatif** pour les personnes qui, inscrites en 2020/2021 aux cours en salle, se réinscrivent en septembre ou octobre pour 2021/2022, poursuivrons la pratique dans les cours en salle. (voir tableau ci-dessous)

## Valeur du geste\* associatif pour une réinscription

Suite aux décisions du conseil d'administration de Yoga et Créativité

Ce geste s'adresse uniquement aux personnes qui étaient inscrites en 2020/2021 pour les cours en salles.

Saison 2020-2021	REINSCRIPTION EN SEPTEMBRE ou OCTOBRE 2021	
<i>Vous étiez inscrit en 2020/2021 selon les modalités ci-dessous :</i>	Geste* pour une réinscription pour toute l'année 2021/2022	Geste* pour une réinscription pour 3 mois
Inscription pour toute l'année (255€)	65 €	20 €
Tarif réduit (156€)	39 €	12 €
Inscription pour trois mois (105€)	20 €	20 €
Tarif réduit (63€)	12€	12 €

\* La somme figurant en geste associatif sera déduite de votre cotisation 2021 / 2022 si vous vous réinscrivez à nouveau en 2021 pour les cours en salles. Cette déduction varie en fonction de l'inscription pour laquelle vous aviez opté à l'automne 2020, et de la formule que vous choisirez pour une réinscription en septembre ou octobre 2021.

**Au-delà de cette période**, cette déduction ne sera plus appliquée.

Ce geste ne concerne pas les personnes qui se sont inscrites exclusivement pour avoir accès aux cours en ligne.

La tarification de l'adhésion individuelle à l'association est maintenue à 12€.

(1) Dans ce cas de figure, les personnes choisissant de régler en trois chèques rempliront leurs chèques de la façon suivante : 1° chèque : 85 + 12 (adh) = 97€

2° chèque : 85€

3° chèque : 85 – 65 = 20€

Le même principe s'applique dans les autres cas de figure, le geste se déduisant sur le dernier des chèques.

